

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
69720 SAINT BONNET DE MURE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DU 29 MARS 2021**

**03-03-2021 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES
RESULTATS**

Nombre de conseillers en exercice	13
De présents	10
De votants	11

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 16 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Bonnet de Mure, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Danièle SANTESTEBAN, Vice-Présidente.

Présents : Ms. : Olivier SUSINI – Alain LONGOMOSINO – Georges LAJARA
Mmes : Danièle SANTESTEBAN — Josiane CHABERT – Martine PINTON -
Francine CLUZEL — Audrey SAUNIER – Renée ALIBERT - Nadia OULD
CHEIKH

Date de la
convocation :
23/03/2021

Absent excusé : Jean-Pierre JOURDAIN

Absente : Hélène HEGOBURU

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs :

Christiane GOULLET à Georges LAJARA

Monsieur Olivier SUSINI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame SANTESTEBAN Danièle - Vice-Présidente ouvre la séance à 16 h 30, le quorum étant atteint

.....
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du C.C.A.S. Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

Madame la Vice-Présidente présente les résultats du compte administratif 2019 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement 2020	53 425,45
Recettes de fonctionnement 2020	80 777,28
Solde d'exécution 2020	27 351,83
Excédent Report année 2019	17 022,48
Résultat cumulé de l'exercice 2020	44 374,31
Investissement	
Dépenses 2020	0,00
Recettes de Investissement 2020	0,00
Report année 2020 investissement	0,00
Excédent Report année 2020	624,53
Résultat cumulé de l'exercice 2020	624,53

Conformément à la loi, Madame la Vice-Présidente se retire de la séance, le doyen, Francine CLUZEL propose au conseil d'administration le vote du compte administratif :

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020. (Résultat vote CA : Pour 10 / contre 0/ abstention 0)

DIT que l'excédent net de clôture de l'exercice 2020 est de 44371.31 € en fonctionnement et 624.53 € en Investissement.

Madame la Vice-Présidente revenue dans la salle propose l'affectation des résultats comme suit :

Affectation des résultats 2020 :	
001- Excédent investissement	624,53
002 – Excédent de fonctionnement :	44 374,31

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, APPROUVE à l'unanimité le compte des résultats 2020.

(Résultat vote Affectation des résultats : pour 11/ contre 0/ abstention 0)

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour copie certifiée conforme le 30 mars 2021,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de cette délibération

Qui a été transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

Danièle SANTESTEBAN
La Vice-Présidente du CCAS